

Communiqué de presse

COUVERTURE MOBILE

Enrichissement des cartes de couverture publiées sur « Mon réseau mobile » : l'Arcep lance une consultation publique

Paris, le 19 mars 2024

L'Arcep publie régulièrement sur son site « [Mon réseau mobile](#) » les cartes de couverture 2G, 3G et 4G. Réalisées par les opérateurs, ces cartes sont issues d'une modélisation qui tient compte de l'emplacement des antennes, leur puissance d'émission, ou encore la présence d'éléments géographiques qui pourraient atténuer leurs émissions.

Afin de refléter au mieux l'expérience des utilisateurs, l'Arcep souhaite enrichir les cartes de couverture en « internet mobile » et soumet ce projet à consultation publique. Celle-ci est ouverte jusqu'au 30 avril 2024.

Mieux refléter l'expérience utilisateur en adoptant une vision plus fine de la couverture en « internet mobile »

Les cartes pour les services « Voix et SMS » distinguent aujourd'hui quatre niveaux de couverture (de « Pas de couverture » à « très bonne couverture »). Les cartes de couverture « Internet mobile » donnent, quant à elles, une information binaire : couvert ou non couvert.

Afin d'améliorer l'information délivrée aux utilisateurs, l'Arcep envisage d'introduire, à l'instar de ce qui existe pour les cartes « Voix et SMS » dans les cartes de couverture « Internet mobile » (4G) quatre niveaux :

- « Pas de couverture » : improbable de pouvoir utiliser des données mobiles, que cela soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments ;
- « Couverture limitée » : possibilité d'utiliser des données mobiles à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments ;
- « Bonne couverture » : possibilité d'utiliser des données mobiles à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments ;
- « Très bonne couverture » : possibilité d'utiliser des données mobiles à l'extérieur des bâtiments, et, dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments.

Les précisions apportées par ces niveaux permettront aux utilisateurs de mieux se représenter la couverture théorique en Internet mobile à une adresse donnée.

La consultation publique qui accompagne ce communiqué est ouverte jusqu'au 30 avril 2024 à 18h00. L'avis de tous les acteurs intéressés est sollicité.

Documents associés :

[La consultation publique](#)

[Site "Mon réseau mobile"](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion